

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du  
26 février 2018

---

**Présents:** Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, ~~POLIS PIRONNET~~, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, ~~SCHROUBEN~~, LEONARD, ~~EL-HAJJAH DARRAJ~~, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 33.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Personnel - Organisation - Ouverture de sept demi-classes aux écoles de Lambermont, d'Ensival, du Nord, de Hodimont, des Hougnes, des Boulevards et du Centre.

LE CONSEIL,

Vu sa délibération du 27 novembre 2017 fixant les normes d'encadrement dans l'enseignement maternel du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018;

Vu le décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement et notamment l'article 43 qui prévoit un deuxième comptage le 11ème jour de classe qui suit les vacances d'automne;

Attendu que le nombre d'élèves régulièrement inscrits aux écoles de Lambermont, Ensival, Nord, Hodimont, Hougnes, Boulevards et Centre, durant une période de huit jours consécutifs de classe, a atteint la norme permettant l'octroi d'une subvention-traitement pour un demi-emploi supplémentaire dans chacune de ces écoles à partir du 22 janvier 2018;

Vu le rapport soumis au Collège communal du 2 février 2018 par lequel le Service de l'Instruction publique propose l'ouverture de sept demi-classes maternelles supplémentaires aux écoles de Lambermont, Ensival, Nord, Hodimont, Hougnes, Boulevards et Centre à partir du 22 janvier 2018;

Attendu que ces emplois pourront bénéficier des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section "Instruction publique-Culture-Patrimoine" en sa séance du 19 février 2018;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- Une demi-classe maternelle supplémentaire est ouverte aux écoles de Lambermont, d'Ensival, du Nord, de Hodimont, des Hougnés, des Boulevards et du Centre à partir du 22 janvier 2018.

Art. 2.- Ces sept demi-classes resteront ouvertes aussi longtemps qu'elles pourront bénéficier des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit jusqu'au 30 juin 2018.

Art. 3.- La présente délibération sera transmise, pour information, à Mme la Ministre chargée de l'Enseignement fondamental et à l'Inspection scolaire.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION